



189448 - Elle ne peut pas se passer de gouttes à administrer par voie nasale pendant le Ramadan

question

Je m'administre des gouttes d'atrophine par voie nasale depuis plus 20 ans même pendant l'observance du jeûne car je suis confrontée à des difficultés respiratoires. C'est seulement maintenant que je sais qu'elles invalident le jeûne..Que faire?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, si les gouttes ne parviennent pas à la gorge, elles ne rompent pas le jeûne. Si elles y parviennent, elles l'interrompent. Nous en avons déjà parlé dans la réponse donnée à la question n° [93531](#).

Deuxièmement, si les gouttes parviennent à la gorge de manière que le malade en sente la saveur, s'il ne peut pas s'en passer pendant le Ramadan, si aucun substitut n'existe et si sa maladie est jugée incurable, il est alors assimilé au vieillard et est tenu de nourrir des pauvres compte tenu de la parole du Très Haut: **Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, devra jeûner un nombre égal d'autres jours.** (Coran,2:184).

Ibn Qoudamah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Le malade jugé incurable ne jeûne pas. Il nourrit un pauvre pour chaque jour à jeûner parce assimilable au vieillard.** Extrait d'al-Moughni (4/396).

S'agissant du jeûne déjà effectué, nous espérons qu'Allah , par sa générosité, l'agrera de vous et ne vous en tiendra pas rigueur, étant donné que vous utilisiez ces gouttes tout en ignorant qu'elles invalidaient le jeûne. Il s'y ajoute que cette disposition de la loi est controversée chez les ulémas. Le juste parmi les avis qu'ils ont émis est que celui qui , par ignorance , commet un acte de nature



à invalider le jeûne, n'encourt rien. Ceci a déjà été expliqué dans la réponse donnée à la question n° [93866](#). Nous demandons à Allah de vous accorder un prompt rétablissement.

Allah le sait mieux.